

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1

EXE10

A - Identification de l'acheteur

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA LOIRE
8, rue du Chanoine Ploton
CS 50 541
42 007 SAINT-ETIENNE CEDEX 01

B - Identification du titulaire du marché public

INETUM SOFTWARE FRANCE
145 boulevard Victor Hugo
93400 SAINT-OUEN
SIRET : 340 546 993 00320
RCS Bobigny B 340 546 993
Tél. : 01.44.04.50.00

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

21S0009 - MAINTENANCE ET PRESTATIONS ASSOCIEES AU SYSTEME DE GESTION DE L'ALERTE ARTEMIS

■ Date de la notification du marché public : 06/01/2022

■ Durée d'exécution du marché public : La durée de validité de l'accord-cadre est la période à l'intérieur de laquelle les bons de commande peuvent être émis. Elle est fixée à 1 An(s), à compter de la notification du marché. Sauf dénonciation par le pouvoir adjudicateur dans un délai de 3 mois avant l'échéance annuelle, le marché est reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période de 1 An(s), soit une durée maximale de 4 An(s).

■ Montant HT initial du marché public :

288 000 euros HT l'année de la commande puis 297 000 euros HT les années suivantes (offre WEB EVO+MAPS).

■ Montant HT après avenant n°1 du marché public : 296 700 euros HT (offre WEB EVO+MAPS).

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant tient compte de la modification du périmètre du contrat de services à savoir :

- Ajout de l'interface Web-EVO en remplacement de Artémis-WEB
- Ajout de l'interface Artémis MAPS en remplacement de GéoArtémis
- Ajout de l'interface avec le logiciel du SAMU EXOS en remplacement de l'interface avec APPLIGOS
- Suppression de modules inutilisés
- Ajout de journées d'assistance / formation

En conséquence sont modifiées comme suit :

ARTICLE 1 :

Les fonctions indiquées ci-dessous sont supprimées du périmètre de maintenance dans l'annexe 2A du contrat de maintenance :

- ANTARES remontée bilan médical, intégration ARTEMIS, transfert SAMU
- Aide au questionnement avec outil gestion arbre de décision
- Remplissage automatique de la feuille de garde
- Mise à jour annuaire inverse
- Aide à la traduction
- Gestion des fax
- DISPOTEL
- Programmation des relèves

A noter que les trois fonctionnalités ci-dessous n'étaient plus comptabilisées dans le calcul de la redevance :

- ANTARES remontée bilan médical, intégration ARTEMIS, transfert SAMU
- Remplissage automatique de la feuille de garde
- Programmation des relèves

Chaque année, sans application de plus-value sur la redevance, le CLIENT bénéficiera d'un lot de journées d'assistance équivalent à 3 250 € HT (hors-révision de prix). Soit 3 jours d'assistance en distanciel ou 2 jours de formation en distanciel par année.

Cela représente (en distanciel) :

Pour l'année 2024, 1,5 jours d'assistance ou 1 jour de formation
Pour l'année 2025, 3 jours d'assistance ou 2 jours de formation

L'organisation et la répartition des journées d'assistance seront décidées en début de chaque année civile en coordination entre chaque représentant des 2 entités.

Les journées d'assistance sont réalisées suivant 3 catégories :

- Réalisation de tâches de paramétrage ou d'analyse pour le CLIENT
- Réalisation de formation
- Réalisation de tâches d'automatisation permettant une plus grande autonomie du CLIENT

Les évolutions d'ARTEMIS et des modules connexes sont exclues des tâches d'automatisation.

ARTICLE 2

Pour rappel, le SDIS de la LOIRE a fait les acquisitions suivantes :

- Module Web EVO (BI220102) – commandé le 06/05/2022

Plus-value annuelle de maintenance de 4000 € HT l'année suivante de l'année de commande déjà incluse au BPU

- Module MAPS (BI220103) – commandé le 06/05/2022

Plus-value annuelle de maintenance de 5000 € HT l'année suivante de l'année de commande déjà incluse au BPU

- Module Lien 15-15 NF 399 (BI230089) – VSR signée le 01/02/2024

Plus-value annuelle de maintenance de 1 700 € HT à l'issue de la VSR positive

Moins-value annuelle de 2 000 € HT pour l'interface propriétaire

ARTICLE 3

Ces coûts complémentaires pour la maintenance du système d'alerte lié à ces extensions et retraits, portent le montant de la maintenance mensuelle INETUM :

- À partir du 01/01/2023 à 24 750 € HT par mois (hors révision de prix)
- A partir du 02/02/2024 à 24 725 € HT par mois (hors révision de prix)

Ainsi le cout annuel de la maintenance (hors révision de prix) est de :

Pour 2022 : 288 000 € HT

Pour 2023 : 297 000 € HT

Pour 2024 (et suivant) : 296 700 € HT

ARTICLE 4

Toutes les clauses initiales du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contradiction.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON OUI,

Le coût de maintenance annuel du système de gestion de l'alerte bénéficie d'une moins-value d'une valeur de 300 euros HT (ou 360 euros TTC) hors révision de prix, soit un montant total annuel de 296 700 euros HT (ou 356 040,00 € TTC) ce qui représente un écart de prix de -0,1%.

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public)